



PROGRAMME DE FORMATION

Élaborer et mettre en place une stratégie de passage aux 1607h

Cette formation s'adresse aux collectivités, se trouvant au cœur de la transformation de la fonction publique et dont le temps de travail est une des préoccupations majeures. L'abrogation des régimes dérogatoires à la durée légale du travail oblige les collectivités à se mettre en conformité avec la législation. C'est pourquoi, il est indispensable de les accompagner et de les soutenir dans la négociation et la mise en conformité du temps de travail.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- De comprendre les règles de base du temps de travail dans la FPT
- De maîtriser les règles de calcul
- De pouvoir animer des ateliers managériaux et agents

Contenu / programme de la formation

Comprendre les règles de bases du temps de travail dans la fonction publique territoriale

- Le temps de travail
- Les garanties minimales
- Le cycle de travail
- Le cycle annuel
- Les jours de RTT
- Les congés annuels
- Les sujétions particulières
- Les horaires de travail
- Les heures supplémentaires
- Le temps de travail effectif
- Le temps d'habillage et de déshabillage
- Les astreintes

Savoir maîtriser les règles de calcul du temps de travail

- Les règles de calcul du temps de travail
- Le calcul du temps de travail d'un cycle dit à « 35h »
- Le calcul de droits à RTT
- Le calcul des droits à repos compensateurs pour sujétions particulières

Pouvoir animer des ateliers managériaux et agents

- Ateliers Managériaux
- Ateliers Agents
- Les sujets systémiques et problématiques auxquelles vous pourriez être confronté

Moyens et méthodes pédagogiques

- Support pédagogique transmis à l'issue de la formation
- Alternance d'apports théoriques, de mises en situation, de jeux de rôle et de feedback

Public visé

DGS, DGA, Directeur des ressources humaines, Responsable des ressources humaines, chargé de mission RH, chargé de projet RH

Prérequis :

Aucun

Durée de la formation

4 heures

Date et horaires

À définir – 9h/13h ou 14h/18h

Lieu

- En présentiel, dans les locaux du client ou du cabinet sémaphores
- À distance via un dispositif de visioconférence

Présence et évaluation

- Feuilles de présence
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Attestation de fin de formation

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Pour toute information complémentaire, veuillez nous contacter via cette adresse :

contact.formation@semaphores.fr